

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS87

présenté par
M. Marcangeli, rapporteur

ARTICLE 33

Supprimer les alinéas 2 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article remet en cause le principe de la tarification à l'activité créée dans la loi « Hôpital Santé et Territoire » (HPST) mise en œuvre par la précédente majorité afin de responsabiliser les établissements.

Il convient donc de le supprimer.